



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/094

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 9 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE A LA CONSULTATION
D'ENTREPRISES :**

2. CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

LOT 1 : ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE ET JURIDIQUE

**LOT 2 : ASSURANCE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES
AGENTS ET DES ÉLUS**

LOT 3 : ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

LOT 4 : ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, agent responsable du service des finances communales, qui rappelle que la commune a confié au cabinet CAP Service Public une mission complète de conseil et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurance de la Ville avec étude des contrats existants, rédaction des cahiers des charges, aide à la décision et validation des contrats retenus.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le cabinet CAP Service Public en date du 6 septembre 2021.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie en date du 6 septembre 2021.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de confier avec effet du 1^{er} janvier 2022 (0 heure) et pour une durée de 4 ans, les lots 1 et 2 à la Société SMACL à Niort et les lots 3 et 4 à la Société GROUPAMA à Strasbourg des contrats d'assurance de la commune aux conditions ci-après :

N° lot	Désignation	Cotisation annuelle TTC	Conditions
1	Responsabilité civile et protection juridique de la commune	2.987,67 €	sans franchise
2	Protection fonctionnelle des agents et élus	174,51 €	sans franchise
3	Flotte automobile et risques annexes avec Assurance auto mission	9.928,75 €	sans franchise et avec garantie tous dommages pour tous les véhicules + franchise de 150 € pour la garantie auto mission
4	Dommages aux biens et risques annexes avec bris de machine informatique	13.524,95 €	avec franchise de 380 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 057-215706284-20210921-2021_0094-DE

- décide d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces contrats.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT